



« UNE HISTOIRE BLEUE » : CONCOURS DE NOUVELLES
REGLEMENT (arrêté municipal n° 5870 du 2 septembre 2003)

La Bibliothèque municipale de Mantes-la-Jolie organise chaque année un concours de nouvelles qui a pour titre « Une histoire bleue ».

ARTICLE 1 : LES PARTICIPANTS

Ce concours est ouvert aux candidats âgés de 16 ans minimum au 1^{er} septembre de l'année du concours auquel ils se présentent, sans condition de résidence ou de nationalité.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule nouvelle. Une même nouvelle ne peut être présentée plusieurs années de suite.

ARTICLE 2 : LA NOUVELLE

Ne seront admises à concourir que les nouvelles satisfaisant aux conditions suivantes :

- La nouvelle doit comporter un minimum de 2.000 mots, et 4.000 mots au maximum.
- Elle doit être rédigée en langue française (mais peut contenir des éléments en langue étrangère).
- Elle doit obligatoirement inclure cinq mots, déterminés pour chaque édition du concours.
- Pour l'édition 2004, ces mots sont les suivants : « Glace, Chapitre , Thé, Ancre et Epicé ». Pour chaque édition suivante, une nouvelle série de cinq mots sera déterminée, et annexée au présent règlement.
- Elle doit être inédite, c'est-à-dire n'avoir jamais été éditée ou avoir fait l'objet d'une diffusion, même en cercle restreint.
- Elle doit être écrite en prose, et ne pas comporter de mise en page à caractère artistique.

Elle doit être transmise à la bibliothèque impérativement sous deux formes :

- Dactylographiée sur papier, sur une seule face, en douze exemplaires,
- ainsi que sous forme de document informatique utilisable ou convertible dans le logiciel Word. Le document peut être transmis sous forme de disquette, ou envoyé par internet à l'adresse suivante : biblioth_discoth@mairie-mantes-la-jolie.fr.
Les pages doivent être numérotées, et reliées entre elles par une simple agrafe en haut à gauche. Le titre du texte doit figurer clairement en haut de la première page de texte.
- Sur aucun des exemplaires ne doit figurer de nom ou de signe distinctif. Les douze exemplaires doivent être accompagnés de la fiche d'inscription dûment complétée.

Les documents envoyés ne seront pas rendus.

La date limite de dépôt des nouvelles est le 1^{er} juillet de l'année en cours, à minuit. (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 3 : LE JURY

Parmi l'ensemble des nouvelles reçues, une présélection est effectuée par le personnel de la bibliothèque de Mantes-la-Jolie. A cette occasion, la conformité des envois aux conditions de forme et de fond énoncées à l'article 2 du présent règlement sont notamment vérifiées.

Parmi les nouvelles présélectionnées, un jury sera chargé de sélectionner la nouvelle gagnante.

Le jury est composé de 11 personnes :

Un représentant du festival Blues- sur- Seine, un musicien, un écrivain, un libraire, un représentant d'une discipline artistique autre que la musique, un représentant d'une structure culturelle, un adhérent de la bibliothèque (si possible le gagnant du Prix Découvertes de l'année précédente, à défaut les gagnants suivants, à défaut tout autre adhérent choisi par la bibliothèque et à jour de ses droits d'inscription), un représentant de trois bibliothèques appartenant à des villes participant au festival Blues- sur- Seine, un représentant de la bibliothèque municipale de Mantes-la-Jolie.

Le jury est présidé par le représentant de la bibliothèque municipale de Mantes-la-Jolie.

Chaque membre du jury dispose d'une voix. Le représentant de la bibliothèque municipale de Mantes-la-Jolie vote en dernier.

La teneur des délibérations ne pourra pas être communiquée.

Les participants seront informés du résultat par courrier.

ARTICLE 4 : LE PRIX

La nouvelle sélectionnée fera l'objet d'une édition par la bibliothèque.

L'ouvrage sera diffusé gratuitement sur tous les lieux de l'édition en cours du festival Blues- sur- Seine et dans les bibliothèques de Mantes-la-Jolie.

La nouvelle pourra faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet du festival Blues-sur-Seine (blues-sur-seine.com).

Elle pourra être reproduite sur tout autre support dans le cadre de cette édition du festival, ou par la bibliothèque dans le cadre de ses activités.

ARTICLE 5 : DROITS

La nouvelle pourra faire l'objet d'un dépôt légal.

Le copyright de la nouvelle sera propriété de la Ville de Mantes-la-Jolie pendant une année à compter de la désignation par le jury. Au-delà de ce délai d'une année, toute utilisation de la nouvelle par son auteur ou son représentant dans le cadre d'une nouvelle édition ou sur tout autre support devra être obligatoirement accompagnée des termes : « Cette nouvelle a pour la première fois été éditée par la Bibliothèque de Mantes-la-Jolie dans le cadre du festival Blues –sur- Seine. »

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

La bibliothèque municipale de Mantes-la-Jolie, en tant qu'éditeur, se réserve le droit de demander à l'auteur sélectionné par le jury les modifications nécessaires à l'édition.

ARTICLE 6 : DIVERS

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

Renseignements :

Bibliothèque de Mantes-la-Jolie, 01 34 78 81 01
biblioth_discoth@mairie-mantes-la-jolie.fr

Ville de Mantes-la-Jolie
Direction de l'Action culturelle
et du Patrimoine



Bibliothèque – Discothèque municipale
Georges- Duhamel
BP 1600
Square Brioussel- Bourgeois
78210 Mantes-la-Jolie cedex
01 34 78 81 01
www.ville-mantes-la-jolie.com
biblioth_discoth@mairie-mantes-la-jolie.fr

« UNE HISTOIRE BLEUE » : CONCOURS DE NOUVELLES

FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Date de naissance :

Je soussigné (NOM, Prénom)

- reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours de la nouvelle « Une histoire bleue », et l'accepter sans réserve.
- déclare être âgé de 16 ans révolus au 1^{er} septembre 2004,
- souhaite participer au concours de nouvelles « Une histoire bleue » avec la nouvelle ayant pour titre

Ce titre est indiqué clairement en haut de la première page de chacun des douze exemplaires et sur le fichier informatique transmis à la Bibliothèque de Mantes-la-Jolie.

Fait à

Le

Signature :